

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES

**Coordinateur ou coordinatrice du Centre régional sur les changements climatiques, Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA)**

**REDIFFUSION DE L’ANNONCE**

***LES CANDIDATS ET CANDIDATES AYANT DÉJÀ POSTULÉ N’ONT PAS BESOIN DE SOUMETTRE UN NOUVEAU DOSSIER : TOUTES LES CANDIDATURES REÇUES SERONT ÉTUDIÉES.***

**TABLE DES MATIÈRES**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE
2. DESCRIPTION DU POSTE
3. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D’EMPLOI
4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**A. Informations générales sur le PROE**

Le *Programme régional océanien de l’environnement* (PROE) est l’organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l’environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d’un budget annuel d’environ 35 millions d’USD pour l’année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l’engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d’une meilleure gestion de l’environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l’organisation, et insiste sur l’importance d’une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

### ***Mandat***

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d’apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniens afin de contribuer à la protection et à l’amélioration de son environnement ainsi qu’à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### ***Vision***

Le PROE est régi par sa **vision de l’avenir :**

*« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures* ».

### ***Membres***

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniens :

|  |  |
| --- | --- |
| * Samoa américaines
 | * Îles Mariannes septentrionales
 |
| * Îles Cook
 | * Palaos
 |
| * États fédérés de Micronésie
 | * Papouasie-Nouvelle-Guinée
 |
| * Fidji
 | * Samoa
 |
| * Polynésie française
 | * Îles Salomon
 |
| * Guam
 | * Tokélaou
 |
| * Kiribati
 | * Tonga
 |
| * Îles Marshall
 | * Tuvalu
 |
| * Nauru
 | * Vanuatu
 |
| * Nouvelle-Calédonie
 | * Wallis-et-Futuna
 |
| * Nioué
 |  |

et cinq États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

* Australie
* France
* Nouvelle-Zélande
* Royaume-Uni
* États-Unis d’Amérique

### ***Buts et objectifs du PROE***

Le PROE poursuit le renforcement et l’ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu’à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l’échelle régionale.

Les Membres océaniens et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l’environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

### ***Objectifs régionaux***

* **Objectif régional 1** : les peuples océaniens bénéficient d’une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
* **Objectif régional 2** : les peuples océaniens bénéficient d’écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
* **Objectif régional 3** : les peuples océaniens bénéficient d’une gestion améliorée des déchets et d’une meilleure maîtrise de la pollution ;
* **Objectif régional 4** : les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### ***Objectifs organisationnels***

* **Objectif organisationnel 1 :** le PROE dispose de systèmes d’information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
* **Objectif organisationnel 2 :** le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l’exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l’élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
* **Objectif organisationnel 3 :** le PROE bénéficie d’une base de financement fiable et pérenne permettant d’obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l’intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
* **Objectif organisationnel 4 :** le PROE joue un rôle de premier plan et s’implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
* **Objectif organisationnel 5 :** le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

### ***Les valeurs du PROE***

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

* Nous valorisons l’**environnement**.
* Nous valorisons notre **personnel**.
* Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
* Nous valorisons l’**intégrité**.

### **Présentation du Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA) dans le Pacifique :**

Le projet est mis en œuvre dans le cadre de l’accord de financement passé entre le Secrétariat de l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l’Union européenne pour la mise en œuvre du [Programme intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA)](http://www.climsa.org). Ce programme a été approuvé pour un budget total de 85 millions d’euros, dans le cadre des actions programmatiques menées au titre de la Note stratégique et du Programme indicatif 2014-2020 de la coopération intra-ACP et du 11e Fonds européen de développement au bénéfice des organisations et institutions régionales et des pays ACP. L’Action doit être mise en œuvre dans les pays et régions ACP afin de renforcer les capacités au niveau régional tout en aidant les États Membres de l’OEACP à améliorer leurs capacités à s’adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer.

Le but global du projet ClimSA est d’appuyer la chaîne de valeurs des services d’informations météorologiques en la faisant bénéficier d’une assistance technique et financière, d’infrastructures et d’activités de renforcement des capacités. Le résultat attendu de ces actions est l’amélioration de l’accès aux informations météorologiques et de leur utilisation, et un plus grand taux de création et d’utilisation de services météorologiques et d’applications associées servant à la prise de décisions à tous les niveaux dans la région du Pacifique. Pour le Pacifique, cette Action est opportune et nécessaire, étant donné qu’en l’absence de ce type d’intervention à grande échelle en faveur de la résilience, la variabilité et les changements climatiques exercent déjà (et continueront à exercer) des incidences graves sur les économies nationales et sur les secteurs socioéconomiques stratégiques. La région du Pacifique est particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. La situation exceptionnellement difficile qui est celle des pays ACP du Pacifique sur les plans environnemental, social et économique limite leur capacité à réduire leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques.

Le projet ClimSA comporte cinq principaux domaines de résultats, complétant l’ensemble des piliers et des priorités de la Feuille de route du Pacifique 2017-2026 pour les services météorologiques, la priorité nº 2 du Cadre 2017-2030 pour un développement résilient dans le Pacifique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et la priorité nº 3 de la Stratégie météorologique 2017-2026 des îles du Pacifique (amélioration des services météorologiques et hydrologiques). Il consolidera les outils et les capacités pour rapprocher les services météorologiques et les utilisateurs finaux dans les secteurs sensibles aux intempéries afin de dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre à tous les niveaux du Cadre global pour les services météorologiques. Il est conforme au Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies ainsi qu’à l’Accord de Paris, et contribue directement à l’atteinte de l’objectif de développement durable nº 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et indirectement aux objectifs de développement durable nº 2 (Faim zéro), nº 3 (Bonne santé et bien-être), nº 5 (Égalité entre les sexes), nº 6 (Eau propre et assainissement), nº 14 (Vie aquatique) et nº 15 (Vie terrestre).

Tous les membres ACP du Pacifique bénéficieront directement du projet, avec la désignation de Kiribati et du Samoa en tant que pays pilotes pour cette initiative au niveau national. Le projet sera essentiellement axé sur l’agriculture et sur la réduction des risques de catastrophe. Dans le présent contexte, on entend par le terme « agriculture » les activités associées à la sécurité alimentaire tant du point de vue terrestre (agriculture proprement dite) que maritime (pêche), dont dépendent Kiribati et le Samoa.

Le projet bénéficiera d’un savoir-faire mondial, régional et national prodigué par le Secrétariat de l’OEACP, par l’Organisation météorologique mondiale des Nations Unies (OMM) et par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR). En tant qu’organisation chef de file pour la mise en œuvre des activités dans le Pacifique pendant cinq ans, un budget de 9 millions d’euros a été octroyé au Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE).

Étant l’**organisation chef de file** en charge de cette Action dans le Pacifique, le PROE doit mettre en place une unité de gestion de projet (UGP) pour superviser et diriger l’ensemble de l’administration et de la gestion financière et technique du projet au quotidien.

On recherche un coordinateur ou une coordinatrice qualifié et hautement expérimenté·e pour le Centre régional sur les changements climatiques (CRC) pour coordonner les opérations du CRC et des activités du consortium et associées dans le cadre du projet. Le coordinateur ou la coordinatrice du CRC fait partie de l’unité de gestion du projet, laquelle inclut un ou une gestionnaire de projet, un ou une responsable du courtage des connaissances, un ou une responsable des finances et de l’administration et des cadres techniques nationaux·ales à Kiribati et au Samoa. Le coordinateur ou la coordinatrice du CRC travaillera en étroite collaboration avec les autres unités fonctionnelles au sein du PROE et avec les équipes de projet de l’OMM, du CCR et de l’Organisation européenne pour l’exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi qu’avec le bureau de l’Union européenne à Suva et le Secrétariat de l’OEACP à Bruxelles.

|  |
| --- |
| **B. DESCRIPTION DU POSTE** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste :** | Coordinateur ou coordinatrice du Centre régional sur les changements climatiques, Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA) |
| **Programme :** | Résilience face aux changements climatiques  |
| **Équipe :** | Partenariat pour le Bureau météorologique océanien (PBMO) |
| **Sous la responsabilité de :** | Gestionnaire de projet : Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA)  |
| **Responsable de :(Nombre total de personnes)**  | Aucune |
| **Objet du poste :** | **Ce poste vise à**:* Coordonner le Centre régional sur les changements climatiques, le consortium du CRC et les activités afférentes.
* Contribuer au Partenariat pour le Bureau météorologique océanien et aux services météorologiques nationaux du Pacifique insulaire
 |
| **Date :** | Octobre 2022 |

|  |
| --- |
| **Contexte organisationnel** |



|  |
| --- |
| **Principaux domaines de résultats**  |

Le poste de **coordinateur ou coordinatrice du Centre régional sur les changements climatiques, projet ClimSA** englobe les principaux domaines de résultats suivants :

1. Prestation et coordination des opérations du Centre régional sur les changements climatiques
2. Coordination et appui à la mise en place de Plateformes régionales et nationales d’interface utilisateur (PIU)
3. Coordination de formations régionales et nationales sur les PIU régionales et nationales
4. Aide au suivi, à l’évaluation et à la production de comptes rendus sur le CRC, les PIU régionales et nationales et les activités de renforcement des capacités associées
5. Appui au PBMO et au Conseil météorologique du Pacifique (CMP)

***Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.***

|  |  |
| --- | --- |
| **Responsabilités du ou de la titulaire du poste** | **Indicateurs de bonne performance** |
| 1. **Prestation et coordination des opérations du Centre régional sur les changements climatiques**
2. Diriger la coordination, l’élaboration et la mise en œuvre du plan de travail de fonctionnalité du CRC océanien
3. Étudier et élaborer des mécanismes adéquats pour consolider les opérations du CRC océanien de l’OMM AR-V
4. Coordonner la revue et l’actualisation de la Stratégie de recherche en climatologie dans le Pacifique (SRCP 2017-2026)
5. Accompagner et coordonner la mise en place des modalités et directives de travail des antennes du CRC pour l’élaboration des produits
6. Examiner et actualiser les produits du CRC et coordonner la mise en place du site du CRC
 | * Le Plan de mise en œuvre du réseau du CRC océanien de l’Association régionale-V de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) a été élaboré, validé et approuvé
* Les accords et les protocoles d’accord sur les antennes de CRC ont été signés et sont suivis
* La feuille de route du Pacifique sur les services météorologiques renforcés (PRSCS) 2017-2026 a été revue et actualisée
* Des directives et méthodes ont été élaborées et validées pour les produits météorologiques du CRC océanien
* Des produits disponibles et adaptés sont disponibles sur le site du CRC
* Les membres du consortium du CRC sont pleinement et régulièrement informé·es de la progression des activités dans le cadre du plan de travail de fonctionnalité
* Le site internet du CRC a été amélioré et est régulièrement mis à jour avec de nouveaux produits, etc.
 |
| 1. **Coordination et appui à la mise en place de Plateformes régionales et nationales d’interface utilisateur (PIU)**
2. Prodiguer des conseils et une orientation technique aux fournisseurs et aux utilisateurs des PIU régionales et nationales
3. Coordonner l’élaboration des documents d’orientation et des PIU régionales et nationales
4. Diriger l’animation, la coordination et l’organisation des grandes rencontres régionales telles que celles du Forum sur les perspectives climatiques pour le Pacifique insulaire et celles des Services météorologiques du Pacifique insulaire
5. Encadrer la révision des plateformes régionales des systèmes d’information sur les services météorologiques pour inclure les secteurs de la réduction des risques de catastrophe et de l’agriculture
6. Encadrer et aider les services hydrologiques et météorologiques nationaux à organiser les Forums nationaux sur les perspectives climatiques
7. Prodiguer des conseils et une orientation aux services hydrologiques et météorologiques nationaux pour les aider à réviser et à fluidifier l’intégration des systèmes d’information sur les services météorologiques dans les systèmes nationaux d’alerte précoce
8. Coordonner la consolidation des retours émis par les services hydrologiques et météorologiques nationaux au sujet des exigences pour les services axés sur les utilisateurs et rendre compte aux fournisseurs de données internationaux
9. Travailler en collaboration avec les services hydrologiques et météorologiques nationaux à Kiribati, à Nauru, au Samoa et aux Tonga, ainsi qu’avec les spécialistes de l’infrastructure et des données, pour accompagner l’achat, l’installation et la mise en opération des infrastructures d’observation des données météorologiques
 | * Des documents d’orientation et des PIU nationales et régionales ont été élaborés et diffusés, en consultation avec les partenaires régionaux et nationaux, dont des secteurs pilotes (réduction des risques de catastrophe et agriculture)
* Les activités du Forum sur les perspectives climatiques pour le Pacifique insulaire et du panel des Services météorologiques du Pacifique insulaire sont organisées, maintenues et font l’objet de comptes rendus
* Les plateformes régionales de systèmes d’information sur les services météorologiques incluent des produits et services d’information météorologique spécialement adaptés pour les secteurs de l’agriculture et de la réduction des risques de catastrophe
* Les Forums nationaux sur les perspectives climatiques sont organisés et font l’objet de comptes rendus ; les observations faites lors de ces forums sont utilisées pour améliorer les futurs forums sur les perspectives
* Les systèmes d’information sus les services météorologiques sont intégrés dans les plans et systèmes nationaux d’alerte précoce
* Les services hydrologiques et météorologiques nationaux sont consultés au sujet des services axés sur les utilisateurs, et leurs retours sont communiqués aux fournisseurs de services de données internationaux
* Les caractéristiques techniques des services et infrastructure de données météorologiques nécessaires pour l’installation et la mise en fonction des infrastructures sont définies par les services hydrologiques et météorologiques nationaux à Kiribati, à Nauru, au Samoa et aux Tonga et sont approuvées par des spécialistes de l’évaluation de lacunes en matière de données
 |
| 1. **Coordination de formations régionales et nationales sur les PIU régionales et nationales**
2. Diriger et accompagner l’élaboration de plans pour les PIU nationales et régionales
3. Coordonner la formation sur les PIU régionales et nationales et sur les autres activités météorologiques
4. Discuter avec les pays Membres pour veiller à ce qu’ils communiquent régulièrement leurs données météorologiques pour permettre leur utilisation par les PIU régionales
5. Renforcer les capacités des cadres de l’équipe d’assistance technique nationale à Kiribati et au Samoa pour contribuer à la bonne tenue des Forums nationaux sur les perspectives climatiques, à l’élaboration de produits sectoriels et à d’autres services et produits d’information météorologiques pertinents, et à la maintenance des PIU nationales, Forums nationaux sur les perspectives climatiques, etc.
 | * Des formations sont organisées et correctement exécutées pour les PIU et les e-stations
* Des ateliers de formation régionaux, nationaux et sectoriels sont organisés et correctement exécutés, avec un nombre adéquat de personnes participantes
* Des formations sont prodiguées à l’élaboration d’une méthode pour générer des produits à haute résolution centrés sur la région
* Les agents et agentes chargé·es de l’assistance techniques au niveau national disposent d’un appui, d’une orientation et d’une formation convenables dans l’exécution de leurs tâches
* Les plans de durabilité des PIU nationales et régionales sont élaborés en concertation avec les services hydrologiques et météorologiques nationaux et les autres importants partenaires nationaux et régionaux, et approuvés par eux
 |
| 1. **Aide au suivi, à l’évaluation et à la production de comptes rendus sur le CRC, les PIU régionales et nationales et les activités de renforcement des capacités associées**
2. Assister le suivi et l’évaluation de l’efficacité et de l’efficience des produits et des services, notamment en ce qui concerne la valeur ajoutée de ces produits et services
3. Assister le suivi et l’évaluation de l’application des compétences et des connaissances du personnel formé au sein des services hydrologiques et météorologiques nationaux et des secteurs pilotes
4. Produire des comptes rendus à destination des membres du consortium du Centre régional sur les changements climatiques et des responsables d’antenne
5. Produire des comptes rendus à destination du comité du Centre régional sur les changements climatiques
6. Produire des comptes rendus à destination du ou de la gestionnaire du projet à propos des activités du projet
 | * Un rapport d’évaluation de l’efficacité des produits est produit
* Des rapports de formation sont produits, notamment des rapports d’évaluation sur l’application des compétences et des connaissances au cours de la vie du projet, devant être inclus dans les rapports semestriels
* Le comité, les membres du consortium et les antennes du Centre régional sur les changements climatiques sont bien informé·es de la progression de la mise en œuvre du plan de travail de fonctionnalité du Centre et des autres activités pertinentes du projet, ainsi que des nouveaux enjeux climatiques dans la région
* Des rapports d’activité de projet sont produits
 |
| 1. **Appui au Partenariat pour le Bureau météorologique océanien (PBMO) et au Conseil météorologique du Pacifique (CMP)**
2. Aider le Secrétariat du Conseil météorologique du Pacifique (et du Partenariat pour le Bureau météorologique océanien) à organiser les réunions du Conseil, et contribuer à la rédaction des documents relatifs à ces réunions en apportant des informations sur le CRC, les PIU, les Forums sur les perspectives pour le climat dans le Pacifique insulaire, les systèmes d’information sur les services météorologiques, etc.

Aider le panel sur les services météorologiques dans le Pacifique insulaire à mettre en œuvre ses plans et activités Contribuer aux rapports de progression au regard de la Stratégie météorologique pour le Pacifique insulaire  | * Des rapports sont fournis en temps opportun pour les réunions du Conseil et les conférences du PROE
* L’aide apportée à l’organisation des réunions du Conseil et des conférences du PROE atteint ses objectifs et le fait en utilisant au mieux les ressources dont dispose l’organisation
* Le panel sur l’organisation et la coordination des services météorologiques compte dans la région
* Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet font l’objet de comptes rendus dans le cadre du rapport annuel de progression au regard de la Stratégie météorologique pour le Pacifique insulaire
 |

**Remarques**

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et le ou la gestionnaire du projet dans le cadre du processus d’amélioration des résultats personnels.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d’amélioration des résultats personnels.

|  |
| --- |
| **Complexité du travail**  |

|  |
| --- |
| **Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :** |
| * Formation, liaison et coordination avec les pays
* Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre dans les délais impartis.
* Diriger et gérer un espace de travail techniquement complexe et fournir des conseils en temps opportun à l’unité de gestion de projets, aux membres du consortium du Centre régional sur les changements climatiques, au personnel technique et aux experts et expertes recruté·es dans le cadre de l’Action pour en exécuter les activités.
* Exécuter et mettre en œuvre les activités du projet aux niveaux régional, national et local.
* Appuyer la coordination et la collaboration avec l’OMM, le CCR, EUMETSAT, l’UE, l’OEACP, et les autres organismes régionaux et parties prenantes concernés.
* Respecter le calendrier et les étapes du projet.
* Satisfaire à toutes les exigences en matière de compte rendu et contribuer à l’organisation des réunions, des ateliers et des concertations requis dans le cadre de l’Action.
 |

|  |
| --- |
| **Relations fonctionnelles et compétences connexes**  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Principaux contacts internes ou externes**  |  **Nature du contact le plus courant** |
| ***Externe**** OMM, CCR et Secrétariat de l’OEACP, dont leurs équipes de projet
* Délégation de l’UE à Suva
* Comité de pilotage
* Membres du consortium du Centre régional sur les changements climatiques
* Membres du CMP
* Pays bénéficiaires
* Organisations partenaires et municipalités dans l’UE et les autres régions ACP
* Prestataires de services de conseil expert
* Organisations régionales et internationales
 | * Conseils et aide
* Consultations, collaboration et rapports
* Communication et échange d’informations
 |
| ***Interne**** Équipe de direction
* Programme de Résilience face aux changements climatiques
* Partenariat pour le Bureau météorologique océanien (PBMO)
* Autres programmes du PROE
* Unité de coordination des projets
* Département des finances
* Division des ressources humaines
* Ensemble du personnel
 | * Conseils et aide
* Consultations et rapports
* Discussions et négociations
* Communication et échange d’informations
 |

|  |
| --- |
| **Niveau de délégation**  |

|  |
| --- |
| **Le ou la titulaire du poste**:  |
| * supervise le budget et l’exécution des activités du CRC dans le cadre du projet ClimSA ;
* dirige la mise en œuvre des activités du CRC dans le cadre du projet ClimSA ;
* peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail.
 |

|  |
| --- |
| **Profil personnel** |

*Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s’agir d’une combinaison de connaissances et d’expériences, de qualifications ou d’un niveau équivalent de formation acquis par l’expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.*

###### **Qualifications**

|  |
| --- |
| **Indispensables**  |
| 1. Minimum un diplôme de licence en climatologie, changements climatiques, géographie, sciences de l’environnement, météorologie, ou autre domaine technique pertinent
 |

**Connaissances et expérience**

|  |
| --- |
| **Indispensables**1. Au moins cinq ans d’expérience dans le domaine de la climatologie, dont au moins trois de ces années dans un rôle d’assistance technique pour des projets relatifs au climat ou aux changements climatiques et à la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, de préférence dans la région du Pacifique insulaire.
 |
| 1. Expérience prouvée en prédiction saisonnière, avec participation à la recherche climatologique, ainsi qu’une excellence connaissance et une expérience de travail prouvée dans des panels de services climatiques dans le Pacifique insulaire, dans des projets de résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, d’adaptation aux changements climatiques, de réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ou d’atténuation des changements climatiques, de préférence dans la région du Pacifique insulaire, avec une excellente connaissance des nouveaux enjeux relatifs à la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles auxquels est confrontée la région du Pacifique insulaire.
 |
| 1. Solide connaissance de la région du Pacifique insulaire, avec une expérience de travail prouvée dans le cadre d’une équipe multiculturelle et multidisciplinaire, et capacité à établir et à maintenir de bonnes relations avec un large éventail de partenaires.
 |
| 1. Fortes capacités d’analyse et de conseil stratégique, avec une capacité démontrée à définir et à atteindre les objectifs d’un plan de travail et à concevoir et exécuter des programmes de formation.
 |
| 1. Connaissance avérée des concepts environnementaux et de développement durable établis ou émergents, des principes et pratiques liés, et de leur application à la climatologie et aux enjeux de renforcement des capacités correspondantes dans le Pacifique insulaire.
 |
| 1. Excellentes compétences en communication écrite et verbale, dont un niveau élevé de présentation et d’excellentes compétences relationnelles, avec une capacité avérée à synthétiser des informations et à communiquer de façon efficace à destination de divers publics.
 |

**Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste**

*Les niveaux suivants sont d’ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :*

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau expert | * Enjeux climatologiques et météorologiques régionaux
* Renforcement des capacités
* Gestion de projets
* Compétences organisationnelles et en gestion du temps
* Compétences en analyse et en préparation de rapports
* Compétences communicationnelles et relationnelles
 |
| Niveau avancé | * Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire
* Gestion des données
* Rédaction de rapports
 |
| Connaissances pratiques | * Enjeux en ce qui concerne les capacités nationales des services hydrologiques et météorologiques nationaux
* Agriculture et réduction des risques de catastrophe
* Principes généraux en matière de gestion
 |
| Connaissances de base | * CCNUCC, Accord de Paris et procédures et mécanismes de financement de l’action climatique
* Objectifs de développement durable, SAMOA Pathway
* Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique
* Plan stratégique du PROE
* Programmes de travail du PROE
* Plan de mise en œuvre des performances du PROE
* Feuille de route du Pacifique pour les services climatologiques
* Plan du Centre régional sur les changements climatiques
* Procédures de gestion de projets de l’UE (ex. : PAGODA)
 |

**Comportements essentiels**

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu’ils et elles adhèrent aux valeurs de l’organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de leur plan d’amélioration des résultats personnels :

* Esprit d’initiative en matière d’environnement
* Prestation de services
* Valorisation de notre personnel
* Intégrité

|  |
| --- |
| **Modification de la description de poste** |

*Des modifications dans la description du poste peuvent s’avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.*

**C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D’EMPLOI**

**Lieu d’affectation** : Apia, Samoa.

**Durée** : La durée du mandat est fixée à 3 ans, avec possibilité d’extension selon les échéances du projet, sous réserve des performances, de la continuité des activités du projet et de la disponibilité des fonds. Nous ne prévoyons aucun renouvellement à la fin du contrat, car il s’agit d’un poste propre au projet.

**Salaire** : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l’échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 30 237 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 115 393 tālās du Samoa (ou 48 080 USD) par an. Après confirmation de la période d’essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l’équivalent de 129 817 tālās du Samoa (54 090 USD) par an. Tous les postes ont fait l’objet d’une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d’expérience et de qualification requis.

**Indemnité différentielle du cout de la vie** : Une indemnité différentielle de cout de la vie s’élevant à 4 256 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. Ce montant équivaut actuellement à 16 244 tālās du Samoa (ou 6 768 USD) par an. L’indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

**Ajustements** : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l’échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d’environ 1,00 USD pour 2,40 SAT
**Mandat** : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu·e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable (dont vaccination complète contre la COVID-19), à un extrait de casier judiciaire vierge ainsi qu’à une période d’essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée : i) à l’expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d’un préavis d’un mois par l’une des deux parties ; iii) sans préavis d’aucune des parties sous réserve du paiement d’un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou ; iv) à la suite d’un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

**Évaluation des performances**: L’évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le système d’amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

## ****POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S’APPLIQUENT*:*****

**Frais de déménagement** : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu·e, et des personnes à charge qui l’accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l’itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

* des billets d’avion en classe économique ;
* des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
* un excédent de bagages pouvant aller jusqu’à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu·e et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d’installation** : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l’arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT (1 749 USD).

**Hébergement provisoire et assistance** : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu·e et les personnes à sa charge pourront disposer d’un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le ou la candidat·e retenu·e bénéficiera d’une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d’un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités** : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l’importation en franchise d’effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement :** Le candidat ou la candidate retenu·e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n’ait pas été prolongé ou renouvelé.

**POUR L’ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L’ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D’APPLICATION :**

**Indemnité pour frais d’études** : Les frais d’études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu’à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d’allocations d’études. Cette indemnité s’élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s’ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage** : Il est prévu de prendre en charge un billet d’avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d’enseignement (partant du principe qu’il s’agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n’étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l’époux·se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

**Congé familial – Voyage** : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d’un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n’ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d’expiration du contrat.

**Aide au logement** : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s’élevant à 75 % d’un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois.  Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l’évolution comparée du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité :** Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l’objet d’un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu’à 2 400 SAT (1000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l’aide en matière de sécurité.

**Congé annuel** : 25 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 50 jours maximum).

**Congés maladie :** 30 jours ouvrables par an (jusqu’à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés** : Des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels** : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé·es de quitter Apia pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité** : L’ensemble des membres du personnel sont couvert·es par la police d’assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux** : L’ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d’une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite** : L’ensemble des membres du personnel sont tenu·es de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté·e à l’étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds pour sa cotisation à la retraite dans leur pays de résidence officielle. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour le Samoa, ce taux est actuellement de 10 %.

**Formation et perfectionnement**

Les possibilités d’apprentissage et de perfectionnement dépendent du système d’amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

**Définitions** :

Par « personne à charge », il faut entendre l’époux·se et les enfants financièrement à la charge d’un ou d’une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n’est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui soit :

* n’a pas encore atteint l’âge de 16 ans ; ou
* n’a pas encore atteint l’âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
* n’a pas encore atteint l’âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l’enseignement supérieur ;
* souffre d’incapacités d’ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l’étranger, qui n’est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu’en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : Le PROE souscrit au principe de l’égalité des chances en matière d’emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : L’affectation au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

**D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devrez remplir intégralement l’ensemble des champs requis dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; prière de ne PAS nous référer à votre CV*** ; ***en cas de manquement, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**Ceci est une rediffusion de l’annonce.**

***Les candidats et candidates ayant déjà postulé n’ont pas besoin de soumettre un nouveau dossier : toutes les candidatures reçues seront étudiées.***

**ENVOI DES CANDIDATURES**:

1. **PAR COURRIEL** (***OPTION PRÉFÉRÉE***) : L’objet du courriel devra clairement spécifier **« Candidature pour le poste de Coordinateur ou coordinatrice du Centre régional sur les changements climatiques, Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA) »**. Il doit être envoyé à l’adresse recruitment@sprep.org OU
2. **PAR COURRIER POSTAL OU PAR FAX**: La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax : (685) 20231 et clairement marqué **« Candidature pour le poste de Coordinateur ou coordinatrice du Centre régional sur les changements climatiques, Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (ClimSA) »**

**Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur les activités qu’il mène dans la région**, veuillez consulter le site internet du PROE, www.sprep.org.

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l’adresse rogerw@sprep.org

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : vendredi 11 Novembre 2022** : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

**Le PROE souscrit au principe de l’égalité des chances en matière d’emploi**